TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES

DANS LA TÊTE DE L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES

L'ENQUÊTE : L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES ET L'ARGENT

FICTION : UN MONDE SANS OPCA

Sommaire

4 Comment se formaient les salariés avant l'OPCA Transports et Services ?

8 L'ABCD de l'OPCA Transports et Services

20 Comment l'OPCA Transports et Services redistribue-t-il l'argent des entreprises ?

28 Missions et services de l'OPCA Transports et Services

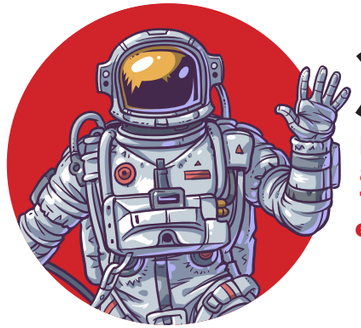

38 L'avenir avec l'OPCA Transports et Services

CRÉDITS

www.opca-transports-services.com

Directrice de la publication :
Raphaëlle Franklin, Directrice générale

Conception :
www.la-manane.com
15 allée Léon Gambetta 13001 Marseille

Crédits iconographiques :
Vectorpocket / 0melapics / Freepik

Pourquoi cette revue ?

Parce que l'OPCA Transports et Services est parfois mal connu par les salariés, les entreprises et plus généralement le grand public. Il est apparu important d'expliquer simplement à quoi il sert et combien ses différentes missions sont utiles.

Parce que le domaine de la formation professionnelle est complexe et qu'il suscite des interrogations légitimes, nous avons trouvé essentiel d'expliquer comment il fonctionne, en toute transparence, sans omettre les questions critiques.

Parce que l'OPCA Transports et Services est le fruit d'une histoire collective et qu'il est important de réaffirmer ses valeurs, au premier rang desquelles figure le paritarisme.

Parce que le monde du travail est en permanente évolution et que le développement des compétences est un enjeu essentiel aujourd'hui et qu'il le sera encore plus demain.

Parce que nous sommes fiers de l'OPCA Transports et Services, dont l'ADN et la raison d'être sont à la fois le service aux salariés et aux entreprises.

Parce que notre expertise doit servir à anticiper et à innover et que nous souhaitons partager notre vision de l'avenir.

*Toute l'équipe de l'**OPCA Transports et Services***

Avant 1994

Comment se formaient les salariés avant l'OPCA Transports et Services ?

Moyen Âge

Les corporations encadrent le perfectionnement des compagnons. Ils créent l'un des premiers dispositifs de formation liés à l'activité professionnelle.

1792

Condorcet énonce la toute première définition de la formation pour adultes dans un rapport sur l'Instruction publique.

XIXe

Développement des sociétés d'enseignement professionnel pour adultes.

1851

Une loi rend le contrat d'apprentissage obligatoire, mais il peut encore être oral.

1919

La « Loi Astier » instaure les cours professionnels obligatoires pour les apprentis et des cours de perfectionnement pour les ouvriers.

1925

La taxe d'apprentissage est créée pour financer le système de formation des apprentis.

1946

Le droit à la formation professionnelle est inscrit dans le préambule de la Constitution.

1971

La « Loi Delors » pose le principe d'un financement privé de la formation et introduit le droit à la formation pendant le temps de travail.

1993

Création des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) : la loi initie le principe d'une formation tout au long de la vie.

1994

Création de l'OPCA Transports et Services

2003

Entretien professionnel, bilan de compétences… Une nouvelle loi permet à chaque salarié d'être un acteur de son évolution professionnelle.

2015

Le parcours professionnel individualisé se confirme avec l'instauration du CPF, le Compte Personnel de Formation.

Est-ce que c'était mieux avant l'OPCA Transports et Services ?

Comment les salariés se formaient-ils avant les années 50 ?

Peut-on dater la naissance de la formation professionnelle ?
Au Moyen Âge, certaines corporations définissent des règles de perfectionnement des compagnons. Mais c'est en 1792 que Condorcet énonce le principe d'éducation permanente qui va constituer la première définition de la formation pour adultes.

Au XIXe siècle, la formation est de nature privée !
Les considérations politiques, religieuses, sociales et idéologiques constituent au XIXe siècle le moteur principal de la mise en œuvre de l'éducation des adultes, sous la forme de cours du soir, d'écoles du dimanche, de conférences, de lectures publiques, de cercles d'études, etc. La plupart des initiatives sont privées.

Années 50 : recherche main-d'œuvre formée désespérément !
Le recours à la formation professionnelle va s'intensifier dans les années 1950, afin de faire face à une pénurie d'ingénieurs et de techniciens supérieurs dans l'industrie en totale refonte.

Quels changements la loi de 1971 a-t-elle entraînés ?

La Loi Delors du 16 juillet 1971 introduit la question du droit à la formation rémunérée sur le temps de travail. Cette loi s'appuie sur l'idée de promotion sociale, qui fait écho aux préoccupations de l'époque et permet d'asseoir ce nouveau système sur un très large consensus social.

Le paritarisme s'impose dans la formation professionnelle. L'État, les syndicats de salariés et d'employeurs se regroupent dans une seule organisation pour récolter les fonds.

La loi institue également le CIF (Congé Individuel de Formation) qui permet au salarié de bénéficier, à son initiative, d'un congé de formation rémunéré. Cette loi oblige les entreprises de plus de 10 salariés à participer à la formation professionnelle continue de ces derniers.

C'est enfin la naissance du **plan de formation.**

Les entreprises deviennent un acteur majeur de la formation professionnelle et vont contribuer au financement et au développement de la formation professionnelle continue.

À quels besoins répondait la création de l'OPCA Transports et Services ?

À une demande accrue de paritarisme : depuis 1971, la gestion de la formation professionnelle était patronale. Désormais, les représentants du personnel sont associés à parts égales dans les décisions concernant les grandes orientations et la gestion de la formation.

À un besoin croissant de formation professionnelle : avec l'accélération technologique, les métiers se transforment, certains disparaissent, d'autres se créent. Pour répondre à cette véritable rupture (on ne fera plus le même métier toute sa vie), il devient absolument nécessaire d'acquérir de nouvelles compétences.

À la demande de conseil et d'accompagnement des entreprises pour répondre aux nouvelles exigences légales en matière de formation professionnelle.

À la nécessité de respecter l'identité du secteur : les branches professionnelles souhaitaient un outil qui les représente, tienne compte de leurs spécificités et réponde à leurs attentes.

XIXe — Au XIXe siècle, la formation est principalement une initiative privée.

XXe — Durant le XXe siècle, les pouvoirs publics vont donner un cadre législatif au système de formation professionnelle.

1994 — OPCA — En 1994, création de l'OPCA Transports et Services.

La formation est un droit constitutionnel

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.
L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.
(Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans la Constitution du 04 octobre 1958)

© Assemblée nationale

L'OPCA, c'est clair

L'ABCD de l'OPCA Transports et Services

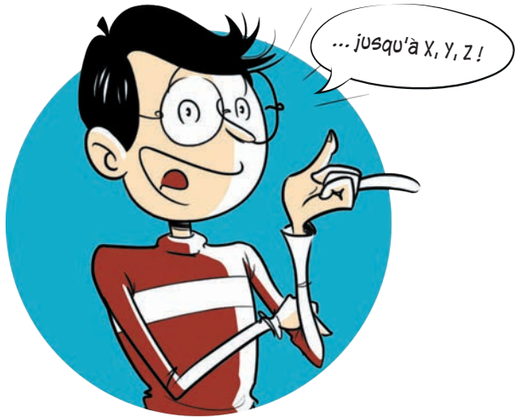

« L'OPCA Transports et Services est un partenaire de la formation pour les entreprises et un interlocuteur privilégié pour les salariés qui souhaitent se former. »

Qu'est-ce que l'OPCA Transports et Services ?

O *pour...* Organisme

L'OPCA Transports et Services a été créé en 1994. Son statut est celui d'une association Loi 1901, à but non lucratif.

P *pour...* Paritaire

Cela signifie que l'OPCA Transports et Services est composé à parts égales de représentants des salariés et de représentants des entreprises de différentes branches professionnelles. Et c'est ensemble qu'ils définissent les orientations et les priorités en matière de formation professionnelle.

C *pour...* Collecteur

L'OPCA Transports et Services collecte auprès de chaque employeur de droit privé une contribution légale de financement de la formation professionnelle continue.

A *pour...* Agréé

C'est l'État qui autorise l'OPCA Transports et Services à exercer ses missions.
Plusieurs critères sont pris en compte pour délivrer à l'OPCA un agrément, parmi lesquels, depuis 2014, un seuil de collecte de 100 millions d'euros.

Un OPCA peut-il perdre son agrément ?

Oui. S'il ne respecte pas les règles exigées par la loi. Quelques exemples : non-respect du paritarisme, mauvaise gestion, collusion entre administrateurs et organismes de formations, etc.

Oui. Si au cours de trois années consécutives l'OPCA ne peut assurer le seuil de collecte - actuellement de 100 millions d'euros - il perd également son agrément.

Qui contrôle les OPCA ?

Tout d'abord, la DGEFP, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, qui peut même, si nécessaire, retirer l'agrément.

Le Conseil national de la comptabilité qui contrôle les comptes de l'OPCA.

Les commissaires aux comptes contrôlent les recettes et les dépenses de l'OPCA et la conformité de leur utilisation.

Divers grands corps de contrôle (IGAS, IGF...) ainsi que les co-financeurs publics (l'État, la Région, le FPSPP) qui valident le bon usage des subventions.

Enfin, la Cour des Comptes peut auditer la gestion des OPCA et rendre des rapports, dont pourront se saisir les instances décisionnaires.

Les contrôles sont donc multiples. Ils peuvent se faire sur pièce, sur place et à tout moment. Le travail des OPCA est très encadré.

Quels Transports et quels Services ?

L'OPCA Transports et Services concerne les salariés et les entreprises de 10 branches professionnelles.

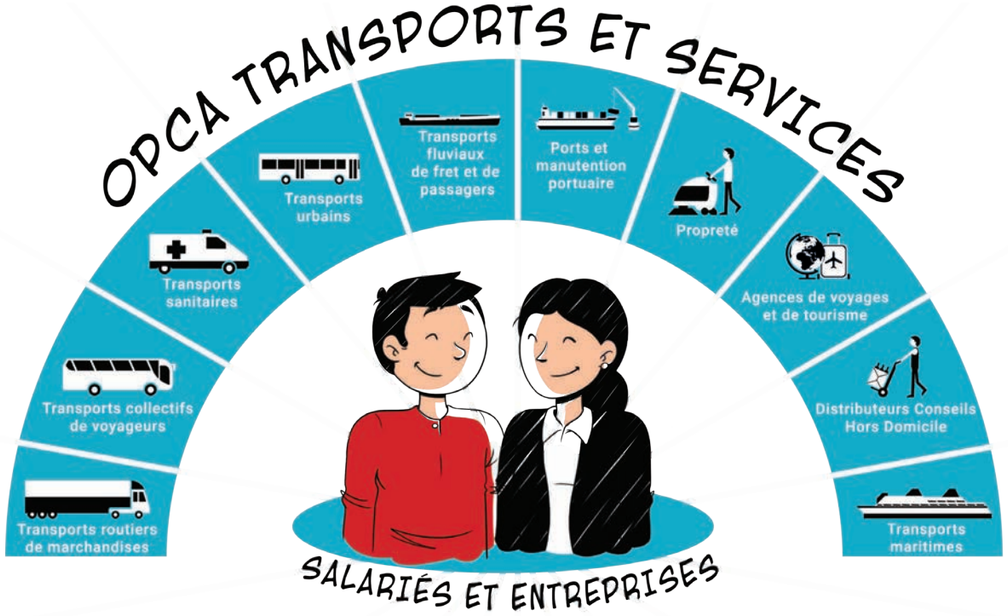

Pourquoi les entreprises de la branche Propreté ont-elles rejoint l'OPCA Transports et Services en 2015 ?

L'OPCA était déjà un OPCA des services opérationnels avec les secteurs des Agences de voyages et de la Logistique. L'arrivée des entreprises de Propreté a répondu à une véritable cohérence : dans la Propreté et le Transport, les structures des entreprises sont identiques ; le secteur de la Propreté intervient dans de nombreux transports ; par ailleurs, les niveaux de qualification des salariés et le niveau d'accès aux diplômes de formation initiale sont similaires.

Enfin, le secteur de la Propreté présente une forte structuration en matière d'emplois et de formations, de nature à favoriser des complémentarités et des possibilités de transfert de parcours professionnels entre branches.

Quelles sont les valeurs de l'OPCA Transports et Services ?

LE PARITARISME

Pourquoi cette valeur est essentielle ?
Le paritarisme, c'est la garantie que les décisions sont débattues et votées collégialement. C'est également l'assurance que les femmes et les hommes représentant les organisations syndicales et patronales prennent des décisions en rapport avec la réalité du terrain qu'ils côtoient de façon quotidienne et au plus près des besoins des intéressés. Enfin, la conséquence positive du paritarisme est la pérennité des décisions, car le désaccord sur un sujet entre représentants paritaires ne peut remettre en cause les décisions prises sur un autre sujet.

Certains remettent en cause le paritarisme de gestion.

LA PROXIMITÉ ET LE CONSEIL INDIVIDUALISÉ

La proximité géographique et le conseil individualisé restent essentiels pour rencontrer les entreprises et trouver des solutions aux éventuels freins à la formation.

Et concrètement ?
Depuis 2013, l'OPCA a renforcé sa présence dans les régions. Son organisation territoriale comporte 35 implantations (délégations transport et délégations propreté) en métropole. Une délégation peut compter jusqu'à 7 conseillers, chacun effectuant en moyenne 300 visites d'entreprises par an.
Une cellule de 4 conseillers répond également aux appels des entreprises (2 700 en moyenne par mois) et permet de traiter plus de 140 000 dossiers de formation par an.

LA MUTUALISATION

Pourquoi cette valeur a-t-elle du sens ?
Parce que la mutualisation permet de mettre en commun les bonnes pratiques, les procédures, et les fonds au bénéfice de tout le secteur.
Chaque entreprise peut ainsi bénéficier de financements et de services ajustés à ses besoins, quelle que soit la somme versée à l'OPCA.

Et concrètement ?
Chaque année, les entreprises de moins de 11 salariés perçoivent de la part de l'OPCA environ 14 millions d'euros de plus que ce qu'elles ont versé.

« Un pour tous, tous pour un : solidaires pour réussir. »

LE MULTIPROFESSIONNEL

Qu'est-ce que c'est ?
C'est une réponse pragmatique, un choix d'organisation de l'OPCA qui respecte les spécificités des 10 branches professionnelles qui le composent et qui permet de mieux répondre à leurs attentes.

Comment ça se traduit ?
Pour respecter l'identité des branches professionnelles, l'OPCA a souhaité mettre en place des Sections Paritaires Professionnelles, qui, comme leur nom l'indique, sont elles aussi composées à parts égales de représentants des salariés et des employeurs. Leur rôle est vraiment important, puisque ce sont elles qui proposent au Conseil d'Administration les actions de formation et les montants de prise en charge.

LA FORMATION POUR TOUS

Qu'est-ce que ça veut dire ?
Cela signifie que les demandeurs d'emploi, les jeunes ou les personnes ayant des difficultés à lire ou à écrire bénéficient eux aussi du droit à la formation.

Et que fait l'OPCA ?
Pour les demandeurs d'emploi, par exemple, il met en relation les entreprises qui souhaitent recruter avec les structures de type Pôle Emploi. Puis, il cherche des co-financeurs pour que les dispositifs de retour à l'emploi coûtent le moins possible à l'entreprise : en 2016, l'OPCA a financé près de 1,7 million d'heures de formation pour les demandeurs d'emploi.
Concernant l'illettrisme, avec des dispositifs de formation et de certification comme la Maîtrise des Compétences Clés de la Propreté, l'OPCA permet aux personnes concernées de renforcer leurs savoirs de base (lire, écrire, compter, communiquer) et d'acquérir les compétences clés nécessaires en situation professionnelle.
Par ailleurs, l'OPCA attache une attention particulière à la place des femmes dans les entreprises de son secteur. C'est pourquoi, il a créé le dispositif « T-Profession'Elles » pour accompagner la mixité, afin que l'emploi et la formation se conjuguent au féminin.

L'INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES PRESTATAIRES

L'indépendance de l'OPCA vis-à-vis des organismes de formation est une garantie de la qualité des prestations fournies et de la bonne utilisation des fonds du paritarisme. En effet, depuis le 1er janvier 2017, l'OPCA s'est vu confier par l'État la mission de contrôler la qualité des formations fournies par les organismes de formation.

Concrètement ?
Le contrôle de l'OPCA porte sur la réalité de la formation, la satisfaction et la réponse à des critères qualité.
Et si des fraudes sont constatées, l'OPCA a le devoir de les signaler aux autorités qui pourront saisir le juge pénal.

Et l'OPCA Transports et Services devint aussi OCTA...

Le 23 novembre 2015, l'OPCA a obtenu l'agrément de l'État pour devenir OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage).

À quoi sert la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises françaises. Elle finance les formations des jeunes, notamment l'apprentissage, et les prépare au monde de l'entreprise ; les fonds peuvent être librement affectés par les entreprises aux établissements d'enseignement habilités de leur choix, tel que les écoles, les CFA, les lycées ou grandes écoles. Les fonds permettent aux établissements de réaliser des investissements pédagogiques ou matériels et de financer leur fonctionnement.

Ça change quoi pour l'OPCA ?

En devenant OCTA, l'OPCA assume désormais une mission de financement de l'apprentissage dans les branches adhérentes, un dispositif promu à un bel avenir. Désormais, l'OPCA conseille et aide au calcul du montant de la taxe qu'il reverse aux écoles choisies par les entreprises ou les branches.

5 300

C'est le nombre d'établissements scolaires formant à des métiers indispensables pour les branches bénéficiant de ce financement.

L'OPCA, désormais acteur de l'attractivité des métiers

Avec ce nouvel agrément, il est ainsi devenu officiellement signataire des conventions de partenariat que l'Éducation nationale avait passées avec les différentes branches professionnelles pour valoriser leurs métiers.
L'OPCA a donc aujourd'hui un rôle majeur dans la communication auprès des jeunes sur l'attractivité des métiers en collaboration avec les différents acteurs de ses branches.

111 millions d'euros

C'est le montant de la participation de l'OPCA à la formation des jeunes.

Interview

Raphaëlle Franklin

Directrice générale de l'OPCA Transports et Services

Pourquoi l'OPCA est-il devenu OCTA ?
C'est d'abord sous l'impulsion de l'État, qui souhaitait limiter le nombre d'organismes collecteurs.

Cette nouvelle compétence permet ainsi à l'OPCA de renforcer l'articulation entre formation professionnelle continue et formation professionnelle initiale. Elle s'est traduite par la mise en place d'un pôle chargé de piloter et coordonner le développement de la collecte de la taxe d'apprentissage et de contribuer au développement d'une offre de services en matière d'alternance.

Est-ce cohérent avec le travail de l'OPCA ?
Oui, car cela permet d'apporter une réponse globale aux entreprises tout en simplifiant leurs démarches administratives. À ce titre, l'OPCA a mis à la disposition des entreprises un bordereau unique permettant de verser en une fois la taxe d'apprentissage et la contribution obligatoire pour la formation professionnelle.

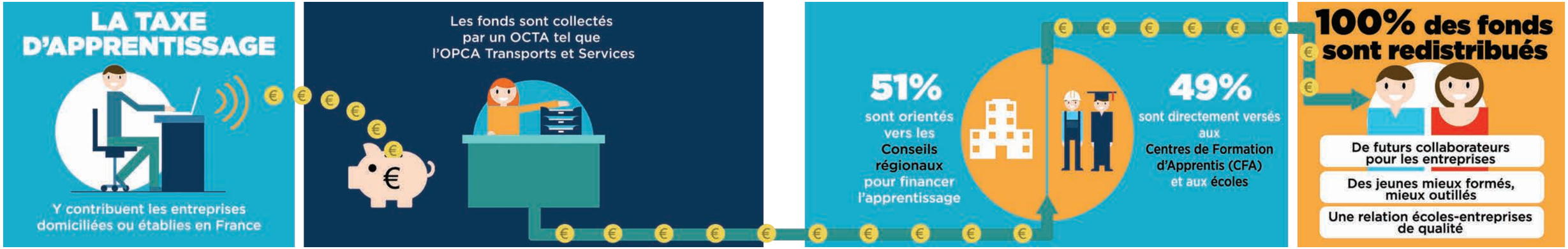

Dans la tête de l'OPCA Transports et Services...

Comment est-il gouverné ?

Le Bureau

10 administrateurs

Son rôle : suivre la gestion courante et réaliser les missions confiées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration Paritaire

36 membres, 2 collèges : salariés et employeurs. Chaque branche est représentée.

Son rôle : définir la stratégie de l'OPCA, décider des investissements, fixer le budget annuel, faire le lien entre les branches professionnelles.

Un(e) Président(e), Un(e) Vice-Président(e)

Élus par le Conseil d'Administration alternativement parmi les représentants des employeurs et des salariés : si le Président est issu des employeurs, le Vice-président sera obligatoirement issu des salariés, et inversement.

Les Sections Paritaires Professionnelles

Constituées par le Conseil d'Administration, elles sont composées d'au moins un représentant de chaque organisation syndicale représentative des salariés et d'un nombre égal de représentants des organisations représentatives d'employeurs.

Leur rôle : tenir compte des spécificités de chaque branche adhérente.

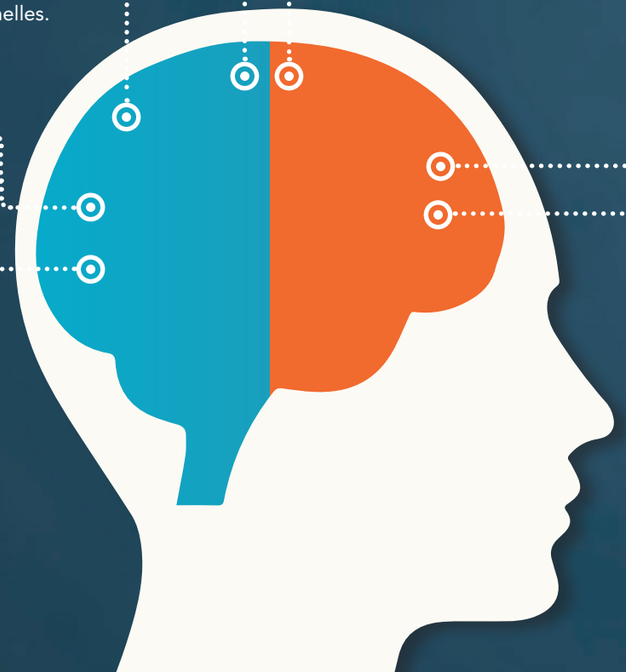

Comment fonctionne-t-il ?

Siège et Implantations régionales

Direction Générale
Service Communication
Direction des Ressources Humaines
Direction Financière
Direction du Développement
Direction SI et Numérique
Direction Réseau
Direction Qualité, Audit et Contrôle

35 implantations régionales

233 collaborateurs, dont 120 dans les régions et 113 au siège.

Observatoires

Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications dans les Transports et la Logistique

Observatoire des Métiers et des Qualifications de la Propreté et Services Associés

Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Transport Maritime

Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Transport Fluvial

Observatoire Prospectif des Métiers, des Qualifications et des Compétences dans les Transports Publics Urbains de Voyageurs

Observatoire des Métiers et des Qualifications des Agences de Voyages et de Tourisme

Observatoire des Métiers des Distributeurs Conseils Hors Domicile

Différentes coopérations

L'État - Les Régions
Le Fonds Social Européen
Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
Les Missions locales
Pôle Emploi
Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
Les Fongecif
Le GIE Datadock

Pourquoi, à l'OPCA , le rôle de la Présidence est-il important ?

Ce n'est pas le cas partout, mais, à l'OPCA, la Présidence assiste à tous les débats des Sections Paritaires Professionnelles. Elle est aussi présente en commission financière pour rappeler aux différentes branches leur appartenance commune et l'importance de la solidarité. La Présidence de l'OPCA joue un rôle de facilitateur et crée de la cohésion entre les différentes branches.

C'est quoi une Convention d'objectifs et de moyens ?

C'est un contrat de 3 ans passé entre l'OPCA et l'État.

- Il précise la répartition des financements en fonction des objectifs que l'OPCA se propose d'atteindre.
- Il détermine également le plafond des frais de gestion et d'information.

L'OPCA et l'État évaluent chaque année cette convention. À l'issue des 3 ans, une évaluation est également transmise au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Quel est le coût de fonctionnement de l'OPCA ?

L'OPCA a l'un des meilleurs taux de gestion. Il était de 7% en 2016.

L'OPCA et l'argent

Comment l'OPCA Transports et Services redistribue-t-il l'argent des entreprises ?

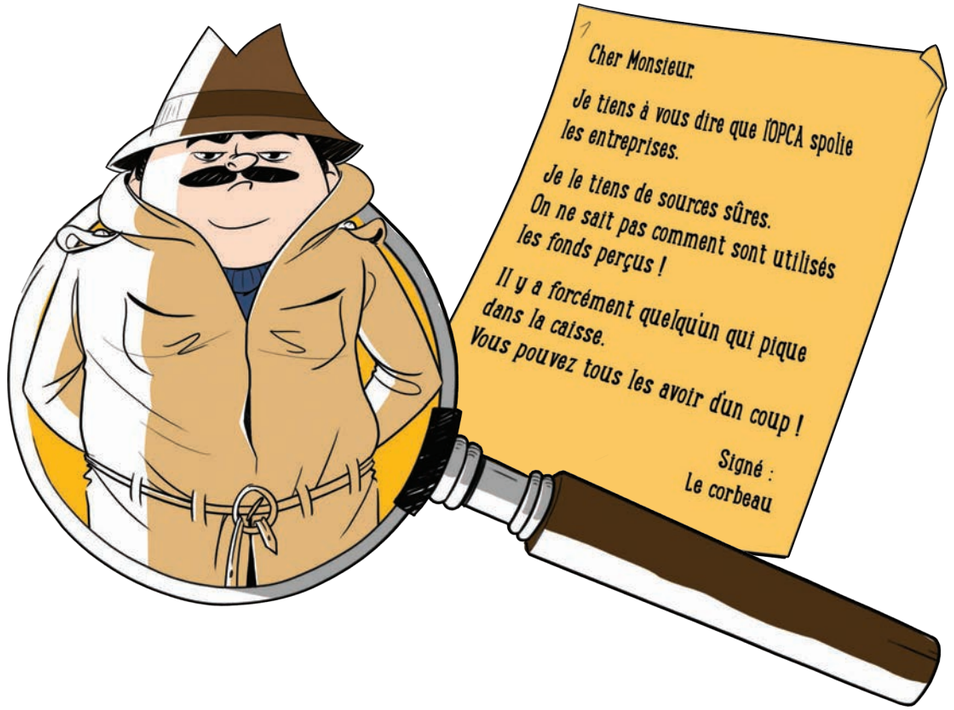

UNE ENQUÊTE INÉDITE DE MONSIEUR X

L'OPCA va aussi chercher des subventions publiques auprès de l'État, des Régions ou de l'Europe... Et comme l'OPCA est aussi un OCTA, il y a également la taxe d'apprentissage...

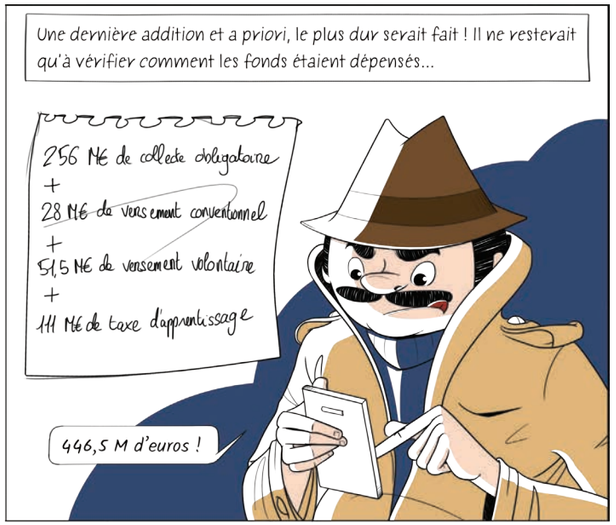
Une dernière addition et a priori, le plus dur serait fait ! Il ne resterait qu'à vérifier comment les fonds étaient dépensés...
256 M€ de collecte obligatoire
+
28 M€ de versement conventionnel
+
51,5 M€ de versement volontaire
+
111 M€ de taxe d'apprentissage
446,5 M d'euros !

Le lendemain matin, son assistante l'attendait pour les affaires courantes...
... Sinon, petit rappel : pour la cotisation obligatoire, le montant de la collecte est mutualisé entre toutes les branches ; pour la contribution conventionnelle, le montant est mutualisé au sein de chaque branche ; enfin, chaque versement volontaire est utilisé au bénéfice de l'adhérent...
Mais...
Mais rien du tout ! Primo, c'est important pour les entreprises ; deusio, ça apparaît tel quel dans les comptes annuels de l'OPCA ! C'est bien l'argent de l'OPCA que vous cherchez ?!

Et ce n'était pas fini...
Je vous ai laissé un mémo sur les différentes formes d'utilisation des fonds ! Ah, j'allais oublier : je pars en formation pour 2 jours et l'ordinateur est HS ! Bon courage...

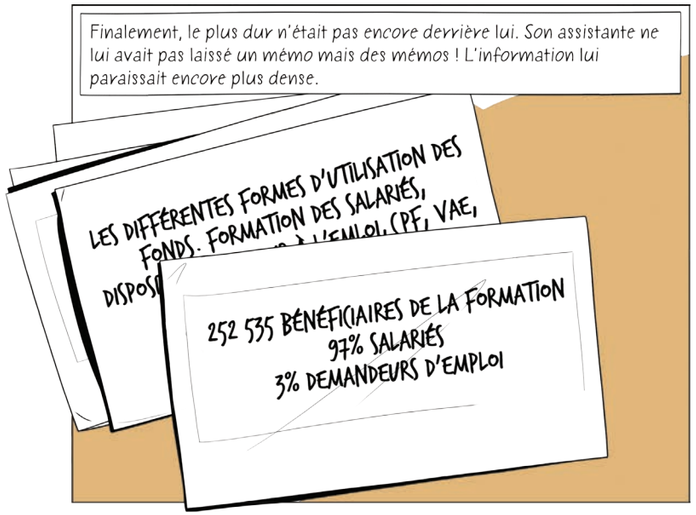
Finalement, le plus dur n'était pas encore derrière lui. Son assistante ne lui avait pas laissé un mémo mais des mémos ! L'information lui paraissait encore plus dense.
LES DIFFÉRENTES FORMES D'UTILISATION DES FONDS. FORMATION DES SALARIÉS,
252 535 BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION
97% SALARIÉS
3% DEMANDEURS D'EMPLOI

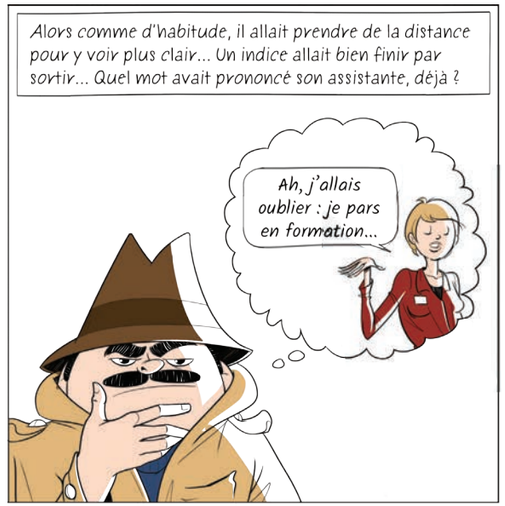
Alors comme d'habitude, il allait prendre de la distance pour y voir plus clair... Un indice allait bien finir par sortir... Quel mot avait prononcé son assistante, déjà ?
Ah, j'allais oublier : je pars en formation...

Voilà, c'était ça ! Si on voulait être clair sur l'utilisation des fonds, il fallait un exemple parlant, du concret ! Son assistante partait en formation ? Ça, c'était du concret !... Et cela posait deux questions. De combien de départs en formation pouvait se prévaloir l'OPCA Transports et Services ? Et après la formation, combien de bénéficiaires réussissaient à s'insérer dans l'emploi ou développer leurs compétences ?? Pour y répondre, il comptait sur ses talents d'imitateur.
Ici le président de l'OPCA Transports et Services... Il me faudrait 2 ou 3 chiffres en urgence...
Alors, en 2016, les départs en formation ont concerné près de 25% des salariés de toutes les branches adhérentes. Dont plus de 13 200 dossiers CPF ! Pour ce qui est du taux d'insertion dans l'emploi, il est de 83% pour les contrats pro et de 90% pour la POEI, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle.
Et le taux est chaque fois supérieur à la moyenne nationale, 6 mois après la fin de la formation !
Autre chose Président... ???

Cette fois il avançait. Mais il avait oublié un point crucial... Et le corbeau n'avait pas tardé à le lui rappeler. C'était...

Les frais ! De gestion, de mission, d'information ! C'est là que l'argent pouvait partir en fumée ! Restait à trouver une preuve, et pour ça, il avait un contact, un comptable...

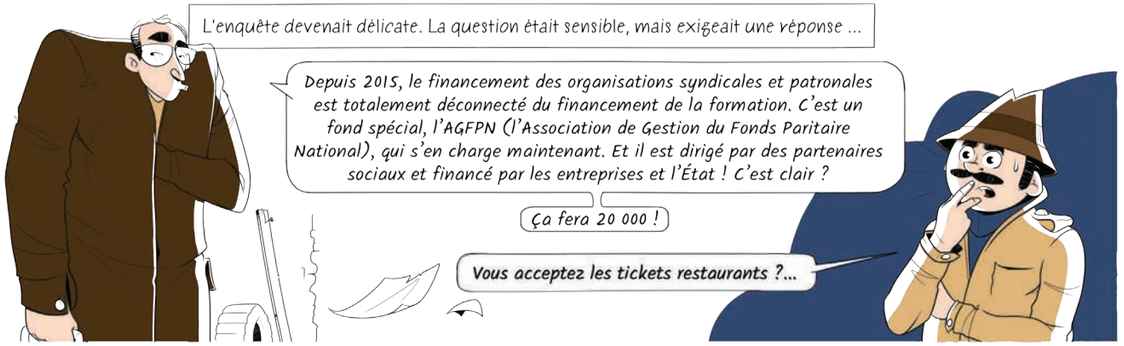

Ce qui était clair, c'est que la piste législative commençait à coûter cher ! Il fallait revenir aux bonnes vieilles méthodes ! S'introduire dans une pièce et trouver des documents ! Et c'est comme ça qu'il avait fait la connaissance de Brutus ! Qui, après un premier contact... musclé... avait accepté de répondre à ses 2 dernières questions.

Cela faisait des jours qu'il comptait et recomptait : collectes, subventions, actions engagées, charges... Il ne trouvait rien. Le corbeau lui avait dit que l'OPCA spoliait les entreprises. C'était faux ! Ce que l'OPCA collectait était d'abord, pour une grande partie, immédiatement reversé à des tiers. Pour financer les formations, l'OPCA allait même rechercher des fonds auprès de ces organismes et ailleurs aussi ! Quant à piquer dans la caisse... Là encore, c'était un pur fantasme. Il avait tout épluché et tout était nickel !!
Il ne restait plus qu'à le prouver !

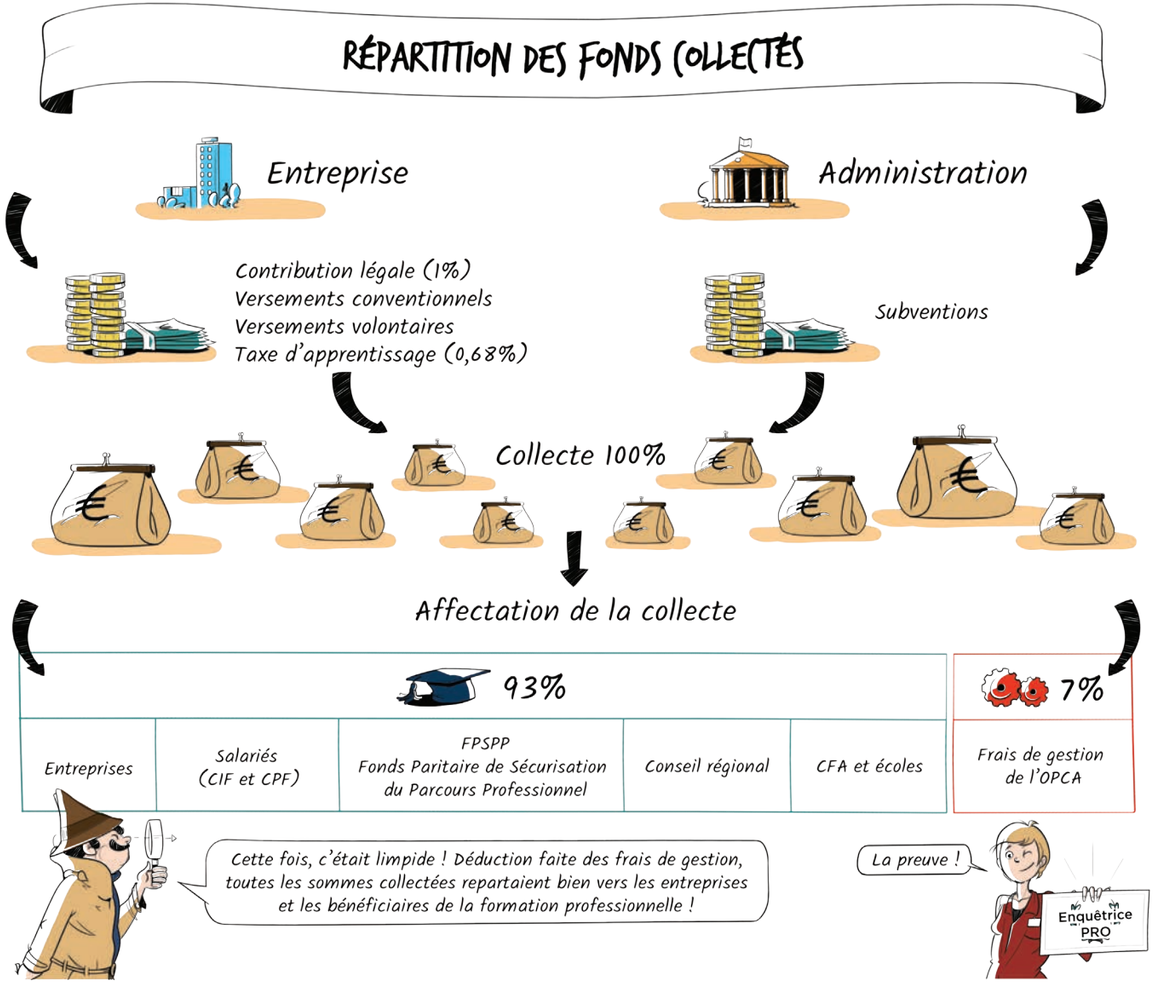

L'INFORMATION

Combien la formation coûte-t-elle à mon entreprise ?

Plus les entreprises sollicitent l'OPCA Transports et Services pour réaliser des actions de formation, moins la formation coûte cher !

Notre dossier page suivante

De nombreuses entreprises l'ont compris et témoignent.

TÉMOIGNAGES

Martin B.
Dirigeant de TPE

Je dirige une TPE dans le Dauphiné et j'emploie 5 salariés à temps plein.
Je me suis longtemps contenté de payer la cotisation légale. L'an dernier, j'ai décidé de recruter un Contrat Pro. Lorsque j'ai fait le rapport entre ce que j'avais payé dans le cadre de la cotisation légale et le montant du financement de la formation de Contrat professionnel par l'OPCA, j'ai très vite compris où se trouvait l'intérêt de mon entreprise.

La cotisation moyenne des entreprises de moins de 11 salariés est de 390 €. En comparaison, le financement moyen d'un « contrat pro » sur 12 mois par l'OPCA pour ces mêmes entreprises s'élève à 9 145 €.

Lise P.
DRH Grand Groupe

L'OPCA n'est pas notre « fournisseur », ni uniquement notre collecteur. Il y a une vraie réciprocité entre l'entreprise et l'OPCA qui joue tout son rôle de gestionnaire et de conseiller. Nous bénéficions d'une assistance totale, notamment au niveau législatif ou financier. Sur le plan financier, nous avons droit à un lissage des fonds. Nos versements volontaires peuvent être utilisés pendant 5 ans. L'OPCA peut payer directement les organismes de formation, ce qui nous évite des avances de trésorerie. L'OPCA participe aussi à l'optimisation de la gestion de notre budget formation.

« Nous bénéficions d'une assistance totale, notamment au niveau législatif ou financier. »

Lise P.
DRH Grand Groupe

UNE ENTREPRISE A-T-ELLE L'OBLIGATION DE COTISER À UN OPCA ?

Toute entreprise est tenue de participer au financement de la formation continue de ses salariés.
Mais, selon sa taille, elle peut :
- verser le montant au Trésor Public,
- verser ce montant à un OPCA.

L'essentiel sur l'adhésion à l'OPCA Transports et Services

En choisissant de confier à l'OPCA ses versements volontaires de formation, l'entreprise devient adhérente.

Elle bénéficie alors d'une offre performante de services et d'accompagnements en termes d'emplois et de formations.

Exemples :
- des avantages financiers pour optimiser les budgets de formation
- des professionnels de la formation et de son secteur dédiés à ses besoins
- des outils de simplification administrative et de gestion
- la mise à disposition d'offres de formation « clés en main »
- des outils et ressources pour développer les compétences et la formation dans l'entreprise

Le dossier

Missions et services de l'OPCA Transports et Services

« Le rôle de l'OPCA Transports et Services, c'est d'abord une mission de service public pour accompagner toutes les entreprises dans leurs actions de formation professionnelle. C'est aussi une offre de services premium et individualisée pour les entreprises adhérentes. »

QUE FAIT L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES POUR LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI ?*

1 967 stagiaires pour des formations ouvertes et à distance

23 153 stagiaires formés, issus d'entreprises de moins de 10 salariés

Plus de **900** actions ciblées sur l'illettrisme

2 390 tuteurs formés

246 537 salariés formés

58 bilans de compétences

1 885 contrats de sécurisation professionnelle

138 438 salariés formés dans le cadre du plan de formation

13 300 dossiers Compte Personnel de Formation

5 998 demandeurs d'emploi formés

8 282 contrats de professionnalisation financés

79 073 périodes de professionnalisation

4 145 certifications de qualification professionnelle

228 validations des acquis de l'expérience

2 705 préparations opérationnelles à l'emploi (individuelles)

1 408 préparations opérationnelles à l'emploi (collectives)

TOUJOURS PLUS HAUT

*Chiffres 2016
OPCA Transports et Services

Comment l'OPCA Transports et Services s'assure-t-il de la qualité des formations ?

1er niveau d'exigence

Afin d'être pris en charge par les OPCA, les organismes de formation doivent s'inscrire sur Datadock, une base de données commune à tous les financeurs de la formation professionnelle.
Lorsqu'il est vérifié, preuves à l'appui, que les organismes de formation respectent les critères exigés par la loi, l'OPCA peut alors les référencer dans son catalogue mis à la disposition des entreprises et des salariés.

2ème niveau d'exigence

Lorsque les organismes de formation sont référencés dans son catalogue, l'OPCA propose un référencement qualitatif d'actions de formation correspondant aux besoins des entreprises et des branches.
Dans quels objectifs ? Faciliter le travail de recherche des entreprises d'une formation de qualité ainsi que leur garantir de trouver une réponse adaptée à leurs besoins à un prix négocié par l'OPCA pour le compte de la profession dans son ensemble !

3ème niveau d'exigence

Pour garantir le bon usage des fonds de la formation, l'OPCA a élaboré une Charte Audit et Contrôle sur laquelle s'appuie l'équipe qui procède aux différents types de contrôles : vérifications statistiques, enquêtes auprès des stagiaires et des managers, visite inopinée sur les lieux de formations, etc.
En 2015, près de 2 500 enquêtes « stagiaires » et 123 audits d'organismes de formation ont été réalisés. Les sanctions sont très dissuasives : elles vont de la demande de remboursement des fonds financés par l'OPCA jusqu'à des démarches pénales.

4ème niveau d'exigence

Afin d'empêcher d'éventuels conflits d'intérêt entre l'OPCA et les organismes de formation, ses statuts imposent aux administrateurs de ne pas pouvoir occuper de sièges dans les conseils d'administration d'organismes de formation.

La formation : un enjeu partagé par tous ?

Tous les salariés perçoivent-ils l'intérêt de se former ?

« C'est un "mal nécessaire" compte tenu de nos responsabilités. »

Thibaut R.
Conducteur poids lourd

« C'est vrai que nous avons beaucoup de formations obligatoires mais c'est un "mal nécessaire" compte tenu de nos responsabilités. »

« Aujourd'hui, je ne le regrette pas ! »

Jacqueline M.
Cheffe d'équipe Propreté

« Moi, c'est mon employeur qui m'a poussée à entreprendre une formation pour accéder à un poste d'encadrement. J'avais un peu peur de reprendre des études, mais aujourd'hui, je ne le regrette pas ! »

Toutes les entreprises sont-elles favorables à la formation des salariés ?

« Pour moi, la formation des salariés est essentielle. »

Nathalie V.
Dirigeante PME Transport Fluvial

« Pour moi, la formation des salariés est essentielle. Dans un monde qui évolue extrêmement vite, et qui demande de s'adapter en permanence, la formation professionnelle continue est un investissement indispensable et une vraie valeur ajoutée ! »

« Je considère que c'est une charge pour mon entreprise ! »

José M.
Dirigeant PME Transport de voyageurs

« Je vais être très direct : cotiser pour la formation, je considère que c'est une charge pour mon entreprise ! Je sais que certains de mes collègues ont des avis contraires, j'attends de voir les résultats ! »

Que fait l'OPCA pour inciter les entreprises à former leurs salariés ?

L'OPCA a un rôle de facilitateur : en recherchant des financements, en ciblant les formations vers les publics prioritaires, en rencontrant les dirigeants, en déployant des moyens de communication. Il contextualise ses actions selon les entreprises parce que les attentes des entreprises et des salariés sont différentes.
Le besoin de formation existe dans toutes les entreprises, avec des enjeux différents : pour un dirigeant d'une TPE de 4 personnes, l'absence d'un salarié représente 25% de production en moins ; pour un salarié, il est indispensable de se former pour rester efficace et parfois garder son emploi. En fin de compte, pour convaincre et faire en sorte que des actions soient engagées, il est nécessaire que tous les acteurs de la formation se mobilisent ensemble !

Que fait l'OPCA Transports et Services pour mon entreprise ?

Outre ses missions principales de financement de la formation, l'OPCA propose une offre complète pour accompagner les entreprises adhérentes.

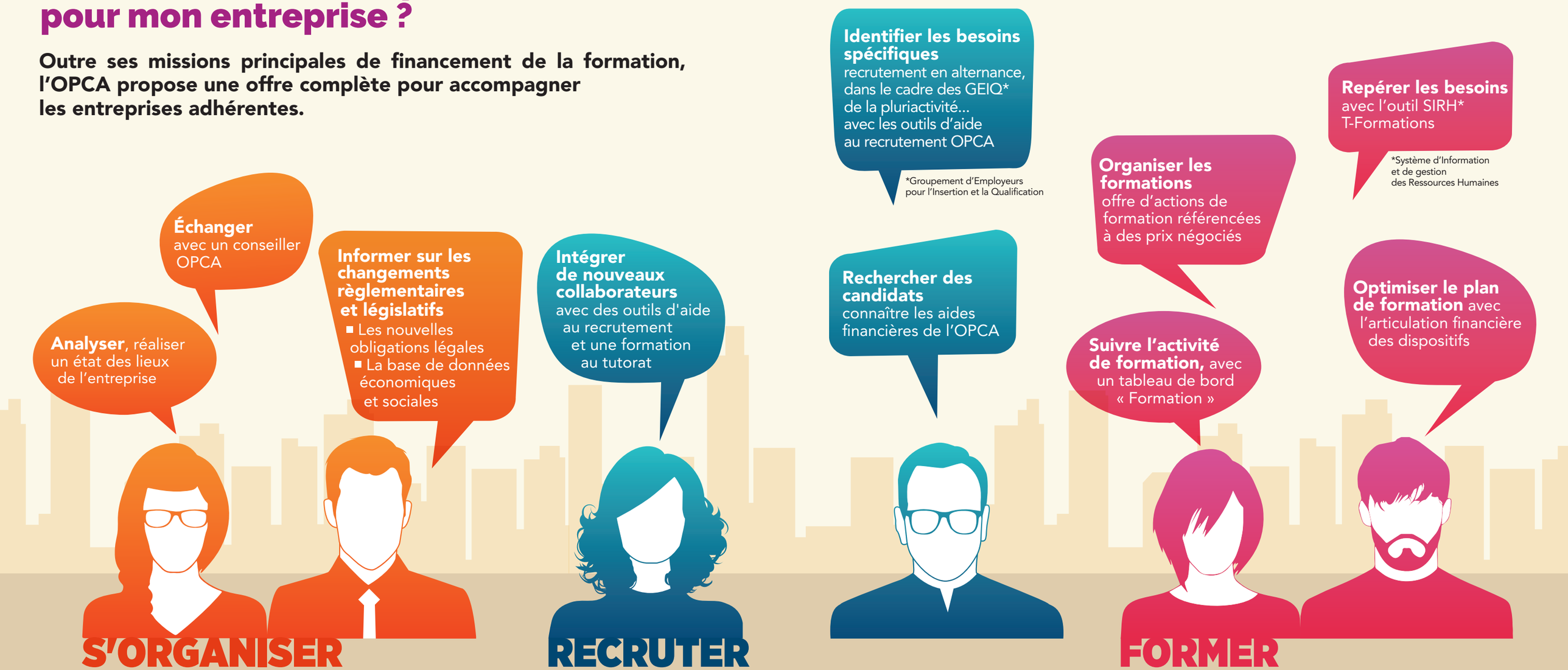

3 services essentiels pour les entreprises

2 . Outil « Ma gestion en ligne »

Avec la formation, on peut rapidement crouler sous la paperasse. Vrai ou faux ?

Vrai, sauf si l'on utilise « Ma gestion en ligne », un outil de gestion administrative en ligne.
Demandes de prises en charge par dispositif, factures types, saisie des bordereaux de contribution à la formation, calcul automatique des montants à verser...
« Ma gestion en ligne » permet de consulter, saisir et gérer toutes les données formation des entreprises. Ce service évolue en permanence pour offrir de nouvelles fonctionnalités et oublier définitivement la paperasse.

1 . Entretien professionnel

Que fait l'OPCA pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de l'entretien professionnel ?

L'OPCA a développé :
- un module de formation distanciel innovant avec :
  - des jeux pédagogiques
  - des outils pratiques
  - des astuces utiles
  - des informations clés
- des trames types d'entretien professionnel :
  - personnalisables
  - adaptées au secteur d'activité
- un guide explicatif
- un service individualisé avec l'intervention d'un consultant pour la mise en place des entretiens professionnels dans l'entreprise.

3 . Démarche « État des lieux »

Toutes les entreprises ne disposent pas des compétences en interne pour élaborer une « politique des ressources humaines ». Est-ce que l'OPCA a prévu une solution ?

Oui. Cette solution s'appelle « État des lieux ».
À travers cette démarche, le dirigeant d'une entreprise a la possibilité de prendre du temps pour élaborer une politique RH contribuant au bon développement de sa société : définir les principaux axes d'action, améliorer son fonctionnement, identifier et mettre en œuvre des solutions à travers l'offre de services de l'OPCA Transports et Services.

... et 3 questions existentielles

Pourquoi une grande entreprise qui dispose déjà d'un service formation aurait-elle besoin de l'OPCA ?

D'abord, parce que l'expertise et l'expérience de l'OPCA en matière de formation sont un plus ; par exemple, pour élaborer certains outils de reporting complexes.

Ensuite, parce l'OPCA est un espace de partage : les grandes entreprises peuvent échanger leurs bonnes pratiques avec leurs pairs, mais aussi participer à des projets territoriaux innovants ; par exemple, sur la valorisation des acquis de l'expérience ou sur la lutte contre l'illettrisme.

De grandes entreprises acceptent d'expérimenter de nouveaux services. Est-ce vrai ?

Oui. Et avec elles, l'OPCA teste et fait évoluer ses outils. Le logiciel « Ma gestion en ligne » qui permet de saisir, traiter et consulter toutes les données formation d'une entreprise a été conçu avec certaines grandes entreprises qui ont participé à la rédaction du cahier des charges et l'ont testé. Aujourd'hui, ce logiciel est mis à la disposition de tous les adhérents. Cette collaboration est donc un bel exemple de mutualisation des moyens, mais aussi des idées pour faire avancer la formation continue.

Les services rendus par l'OPCA font-ils l'objet d'une évaluation systématique de leur qualité ?

Oui. C'est une priorité pour l'OPCA qui travaille à l'amélioration continue de sa démarche qualité. Son objectif est clair : évaluer tous ses services et vérifier qu'ils répondent aux attentes de ses clients. Une enquête menée en 2014-2015 auprès des entreprises adhérentes sur son offre de services a révélé un taux de satisfaction moyen de 84%. Le site internet et la plateforme téléphonique qui reçoit des dizaines de milliers d'appels des entreprises sont aussi des indicateurs précieux pour faire évoluer les prestations de l'OPCA. Pour aller plus loin, une nouvelle enquête de satisfaction va être menée et concernera cette fois l'ensemble des services proposés par l'OPCA.

Regardons plus loin

L'avenir avec l'OPCA Transports et Services

« Que se passerait-il si l'OPCA Transports et Services et tous les autres OPCA disparaissaient ?

Quels sont les outils développés par l'OPCA Transports et Services pour accompagner les évolutions de la formation professionnelle ? »

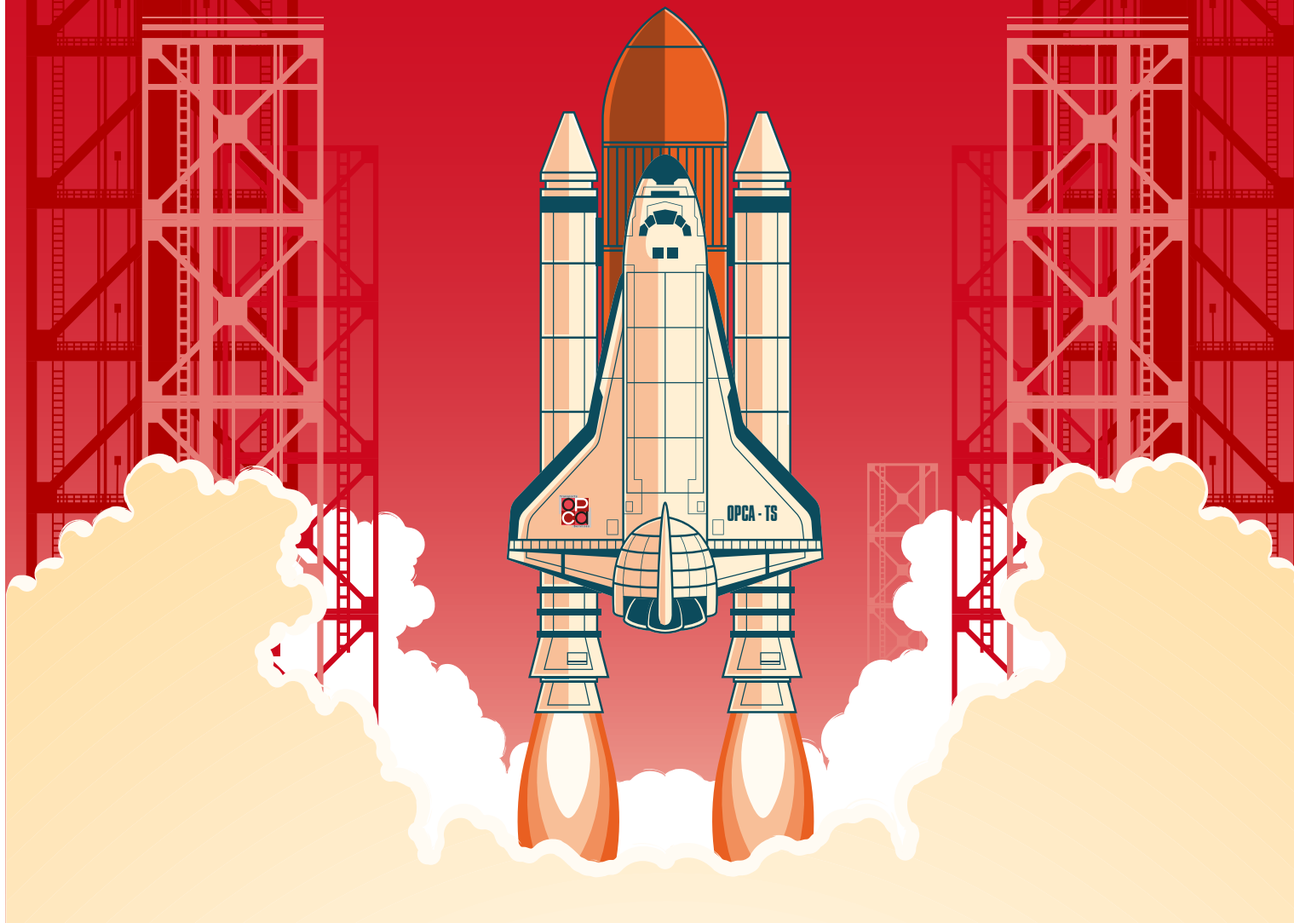

Chronique fictionnée (mais réaliste) d'un monde sans OPCA

EN 2009, L'ÉTAT S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE DE RÉDUCTION DU NOMBRE D'ORGANISMES COLLECTEURS EN RELEVANT LE NIVEAU DE SEUIL DE COLLECTE LÉGALE, C'EST-À-DIRE OBLIGATOIRE, À 100 MILLIONS D'EUROS PAR AN. EN 2015, LE NOMBRE D'OPCA EST RÉDUIT ET PASSE DE 120 À 20. DANS UN FUTUR TRÈS PROCHE, LE GOUVERNEMENT DÉCIDE LA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DES OPCA. CETTE HISTOIRE COMMENCE LE JOUR D'APRÈS...

EN L'ABSENCE DE L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES QUI PARTICIPAIT À LA STRUCTURATION DU MARCHÉ ET À LA FIXATION DES PRIX DONT POUVAIENT BÉNÉFICIER TOUTES LES ENTREPRISES, LES MONTANTS DE LA FORMATION SE METTENT À FLAMBER.

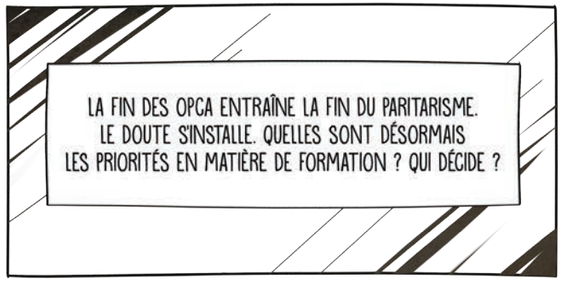

LA FIN DES OPCA ENTRAÎNE LA FIN DU PARITARISME. LE DOUTE S'INSTALLE. QUELLES SONT DÉSORMAIS LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION ? QUI DÉCIDE ?

LES ENTREPRISES NE SONT PLUS EN MESURE DE CONTRÔLER LE TRAVAIL DES ORGANISMES DE FORMATION.

PLUS DE VEILLE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE, PLUS DE VULGARISATION ET D'INFORMATION EN GÉNÉRAL. POUR LES DIRIGEANTS DE PME, LA TÂCHE SE COMPLIQUE...

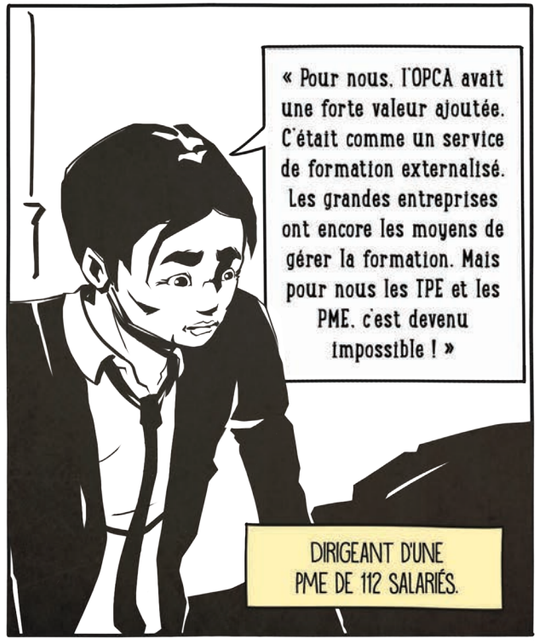

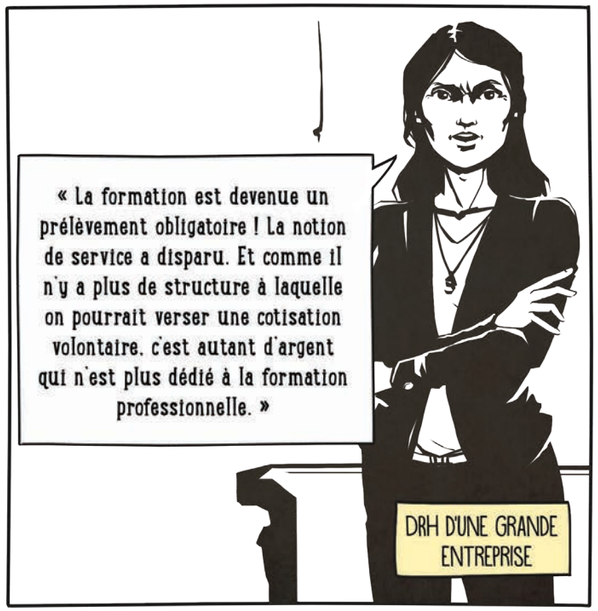

RÉDUCTION DU TAUX DE DÉPART EN FORMATION, NOTAMMENT POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIÉS.

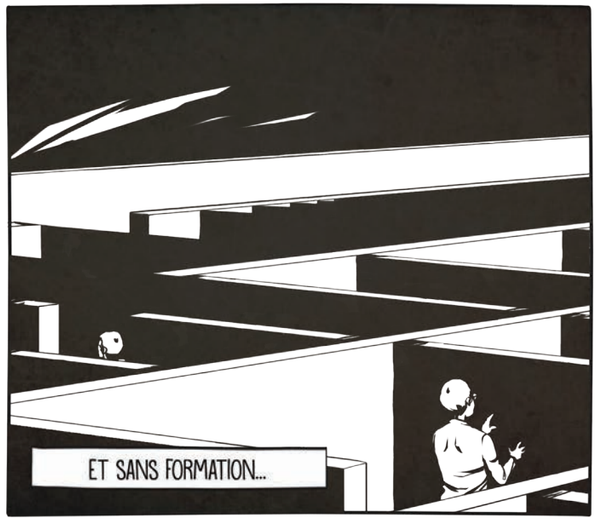

ET SANS FORMATION...

Et demain ...

Encore plus de qualité avec la certification ISO 9001

Pour l'OPCA, la qualité reste une priorité et son objectif est de poursuivre cette dynamique pour toujours mieux satisfaire les attentes de ses clients.

Avec l'obtention de la Certification ISO 9001 Version 2015, pour l'ensemble de ses missions et sur l'ensemble de son périmètre, l'OPCA confirme son engagement dans une démarche qualité menée depuis plusieurs années et son ambition de services performants pour ses clients.

Des outils plus performants pour accéder à l'information

Après la mise en ligne en 2016 du nouveau Portail Entreprises, le nouveau site internet de l'OPCA verra bientôt le jour. Pour un service encore plus efficace, avec une navigation plus fluide, un accueil orienté selon les profils, mais aussi de nouvelles rubriques et de nouveaux espaces notamment dédiés à l'apprentissage et aux observatoires.

Pour répondre à de nouveaux enjeux

En partenariat avec ses branches adhérentes, l'OPCA participera activement à :

- Sécuriser les parcours professionnels
- Préparer aux métiers de demain, notamment face à des ruptures numériques
- Favoriser un retour durable dans l'emploi
- Anticiper et accompagner les mutations économiques dans les entreprises, branches et territoires
- Garantir la qualité et la performance des formations

POUR EN FINIR AVEC LES IDÉES REÇUES

C'ÉTAIT MIEUX AVANT L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES !

FAUX En 2016, 246 537 salariés et 5 998 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation.

L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES, C'EST OPAQUE !

FAUX Comme toute entreprise, les comptes sont certifiés. Ils sont publics et disponibles sur le site de l'OPCA.

LES JEUNES NE SONT PAS FORMÉS...

FAUX Près de 13 000 nouveaux alternants sont formés chaque année.

ON NE SAIT PAS QUI PAYE ET QUI BÉNÉFICIE...

FAUX 43 500 entreprises cotisent pour la formation de plus d'un million de salariés.

LES FRAIS DE GESTION DE L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES NE SONT PAS ENCORE ENCADRÉS...

FAUX Association à but non lucratif aux frais de fonctionnement réglementés et contrôlés.

LA FORMATION COÛTE CHER À L'ENTREPRISE

FAUX La formation est un investissement pour l'entreprise, un moyen pour elle de gagner en productivité, de pérenniser et développer ses savoir-faire.

LES ORGANISMES DE FORMATION NE SONT PAS CONTRÔLÉS

FAUX Plus de 2 500 enquêtes « stagiaires » ont été réalisées et 123 organismes de formation ont été audités en 2016.

Création : www.la-manane.com